

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 2 octobre 2009
(convocation du 21 septembre 2009)

Aujourd'hui Vendredi Deux Octobre Deux Mil Neuf à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROU Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, M. BOBET Patrick, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUVYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SOLARI Joël, M. TRIJOULET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. FREYGEFOND Ludovic à M. LABISTE Bernard jusqu'à 10 h
M. LAMAISON Serge à Mme BALLOT Chantal jusqu'à 10 h
M. PUJOL Patrick à M. FLORIAN Nicolas
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain jusqu'à 10 h
M. TOUZEAU Jean à Mme FAORO Michèle jusqu'à 10 h 15
Mme. BONNEFOY Christine à M. BONNIN Jean-Jacques
Mme. CAZALET Anne-Marie à M. DAVID Yohan
Mlle COUTANCEAU Emilie à Mme BOST Christine jusqu'à 10 h
Mlle. DELTIMPLE Nathalie à M. DUBOS Gérard
Mme FOURCADE Paulette à M. PIERRE Maurice à partir de 11 h
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. GUICHOUX Jacques jusqu'à 10 h 40
Mme HAYE Isabelle à M. HURMIC Pierre jusqu'à 10 h 20

M. JUNCA Bernard à M. QUANCARD Denis
Mme LAURENT Wanda à M. BOUSQUET Ludovic à partir de 10 h 15
M. LOTHaire Pierre à M. GAUTE Jean-Michel
M. MILLET Thierry à M. RAYNAL Franck
M. MOULINIER Maxime à M. BENOIT J.Jacques jusqu'à 11 h 30
M. PALAU Jean-Charles à Mme. COLLET Brigitte
M. POIGNONEC Michel à M. GUICHEBAROU Jean-Claude
M. QUERON Robert à M. JOUBERT Jacques
M. RESPAUD Jacques à M. ROUVYRE Mathieu jusqu'à 10 h 40
M. SENE Malick à M. EGRON Jean-François
Mme. TOUTON Elisabeth à M. DUPOUY Alain

EXCUSES :

M. DELAUX Stéphan

LA SEANCE EST OUVERTE

ARC EN REVE - Convention pluriannuelle 2009-2011 - Montant de la subvention annuelle - Décision - Autorisation

Madame BOST présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Arc-en-Rêve, Centre d'Architecture mène depuis 1981 un projet de communication sociale et culturelle dans le domaine de l'architecture, de la ville, du paysage et du design avec un rôle de médiation pour la promotion de la qualité du cadre de vie.

Son expérience de la médiation croise l'approche pédagogique et l'approche savante en direction de différents publics : enfants, jeunes, adultes, habitants, professionnels de l'aménagement (publics et privés), élus.

Ses moyens d'actions prennent la forme d'expositions, de débats, conférences, colloques, éditions, animations pour les enfants, formations pour adultes, visites de bâtiments, parcours urbains et expérimentations sur le terrain de l'aménagement.

Son action est reconnue internationalement mais a également des implications locales.

Par une délibération n°2006/531 du 21 juillet 2006, le Conseil de Communauté urbaine avait déjà autorisé M. le Président à signer une convention pluriannuelle avec Arc-en-Rêve, Centre d'Architecture pour les années 2006 à 2008. Sur cette base et au vu des actions effectivement réalisées par Arc-en-Rêve, la CUB a versé une subvention de 100 000 euros chaque année depuis 2006 à cet organisme.

Comme il était indiqué dans le préambule de la convention de 2006 : « les réflexions et actions conduites par Arc-en-Rêve intéressent tout particulièrement la Communauté Urbaine car elles abordent, de manière pratique et pédagogique, des problématiques complexes et/ou innovantes qui rejoignent plusieurs de ses domaines de compétences. »

Compte tenu de cette convergence d'intérêts toujours d'actualité, il est proposé une nouvelle convention pluriannuelle couvrant les années 2009 à 2011 définissant notamment les conditions de versement d'une subvention annuelle.

Le programme de travail d'Arc-en-Rêve de 2009 à 2011, tel qu'il a été présenté au Conseil d'Administration du 18 juin 2009, a été bâti d'une part sur la poursuite de l'activité qui a fait la reconnaissance de cet organisme dans son domaine à savoir :

- les grandes expositions (Chemetoff, Concko, Piano, Tschumi, etc.) avec une volonté d'ouverture à l'international (Pays-Bas, Danemark, Espagne) et des expositions valorisant la découverte des valeurs montantes
- les rencontres, les conférences et les cafés de l'architecture
- les actions de formation éducation
- le travail d'édition
- les participations à des manifestations (Evento, art et paysage...)

Ces actions sont souvent en relation avec des opérations menées sur le territoire de la CUB ou des questionnements qui se posent dans les différentes politiques thématiques de notre collectivité.

D'autre part un nouvel axe de travail a été esquissé, fondé sur un approfondissement de l'intervention d'Arc-en -Rêve sur le territoire communautaire.

L'enjeu est de mieux connaître le territoire dans son ensemble, d'identifier les différents éléments qui constituent son identité, de les faire partager et de les valoriser.

S'il s'agit de mieux révéler ce qui fait les qualités du territoire, ce n'est pas pour un simple constat, encore moins un satisfecit, mais c'est pour mieux travailler, dans les projets qui transforme le territoire de la Communauté urbaine, à prendre en compte cette qualité identitaire, à la protéger si nécessaire mais aussi à contribuer à la transformer et à la construire.

Ce travail s'appuiera sur des formes classiques :

- mise en place de **parcours visites à l'échelle de l'agglomération**
- création de **portraits d'agglomération** sous des formes diverses et pouvant être exposés ou installés dans différentes communes
- un **livre d'agglomération** ouvrage documentaire «cultivé », qui déclinera entre mémoire et projet son identité, ses qualités, paysagères, ses potentiels économiques, culturels, la qualité de vie, la diversité des savoirs à l'œuvre. .

Est recherchée également une forme plus originale permettant de témoigner de cette identité de notre territoire reposant sur l'animation d'un lieu d'échange des expériences et des savoirs.

La poursuite des actions « classiques » d'Arc-en-Rêve d'une part, et cette prise en compte plus forte du fait communautaire d'autre part, justifie une montée en puissance du soutien de la CUB perceptible dès 2009 et qui serait effectif en 2010 et 2011.

La convention pluriannuelle 2009/2011 qui vous est soumise définit une enveloppe globale maximale et prévoit que chaque année la CUB sera sollicitée à nouveau pour arrêter la subvention effectivement attribuée annuellement au vu des actions réalisées .

Dans ce cadre, il vous est proposé d'arrêter l'enveloppe globale à 825 000 euros correspondant à une subvention de :

- 200 000 euros pour 2009,
- 275 000 euros pour 2010,

→ 350 000 euros pour 2011.

Ces deux derniers montants devront être validés par une nouvelle délibération conformément à l'article 3 de la convention.

Pour l'année 2009, vous trouverez, ci-joint, le calendrier complet de l'ensemble des actions engagées par Arc-en-Rêve sur l'année et le budget prévisionnel.

Parmi celles-ci plusieurs actions, dont certaines sont déjà réalisées, entrent tout particulièrement dans le champ de compétence de la CUB :

- les expositions de T. Concko d'une part et d'A. Chemetoff d'autre part.
- le projet City Vision, projet européen de recherche action piloté par le Berlage Institut et portant sur le grand paysage.
- les cafés de l'architecture
- les actions de formation de médiation et d'éducation

Au vu de ces éléments, le montant de la subvention 2009 peut être définitivement arrêté à 200 000 euros et le premier acompte de 80 % versé.

Vu

- La délibération n° 2006/351 du 21 juillet 2006 val idant la convention pluriannuelle 2006/2008.
- Le projet de convention pluriannuelle 2009/2011 ci-annexée.

Considérant le rôle joué par Arc-en-Rêve Centre d'Architecture dans la diffusion et la médiation de la culture architecturale et urbaine sur le territoire communautaire.

Considérant la volonté de la CUB, de soutenir les actions de cette association compte tenu de la convergence d'intérêts sur les objectifs poursuivis

Entendu le rapport de présentation

Décide :

Article 1 : une convention pluriannuelle 2009/2011 (cf. document joint en annexe) avec Arc-en-Rêve prévoyant le versement d'une subvention annuelle a été mise au point :

- 200 000 euros pour 2009,
- 275 000 euros pour 2010,
- 350 000 euros pour 2011.

Article 2 : le montant de la subvention pour l'année 2009 est arrêté à 200 000 euros et un acompte versé tel que défini à l'article 3 de la convention.

Article 3 les crédits nécessaires en 2009 sont inscrits au budget de l'exercice en cours, chap. 65, art. 6574, fonct. 8241, CRB D600. Les crédits 2010 et 2011 seront affectés à

cette opération par la création à venir d'une ligne budgétaire spécifique rattachée directement à la Direction du Pôle Aménagement Urbain et Habitat.

Article 4 : Monsieur le Président est autorisé à signer la convention pluriannuelle 2009/2011 avec Arc-en-Rêve et à prendre les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 2 octobre 2009,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
6 NOVEMBRE 2009**

PUBLIÉ LE : 6 NOVEMBRE 2009

M. CHRISTINE BOST